

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

**CATHERINE HAULARD, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 21 août 2017 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin Manawan, plus précisément sur les parties de lot 28A et 29A, rang C, dans le canton de Brassard (matricule 7171-71-7477). La demande concerne le déboisement de l'aire tampon le long du chemin Manawan, sur une largeur d'environ 159 mètres (± 521.6 pieds) au lieu de 20 mètres (65.6 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.11.2 du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 28<sup>e</sup>  
jour de juillet deux mille dix-sept (2017)**



**Secrétaire-trésorière  
Directrice générale par intérim**

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30** de l'après-midi, le **28<sup>e</sup> jour de juillet deux mille dix-sept (2017)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour de juillet **deux mille dix-sept (2017)**.



**Secrétaire-trésorière  
Directrice générale par intérim**